



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200705 « Carrières souterraines de Villegouge »
du 15 décembre 2023 à la Maison des associations de Lugon et l'Île du
Carnay
Bilan d'activité 2023

Participants :

- Madame Sandrine HERNANDEZ, Elue régionale, présidente du COPIL
- Monsieur Michaël CHENARD, Chargé de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- Madame Virginie BROUILLAC, Cheffe de projet SCOT – PETR du Grand Libournais
- Madame Virginie MANDON, Maire de Saint-Aignan
- Monsieur Dominique BEYLY, Maire de La Rivière
- Monsieur Michaël CENNI, Maire de Lugon-et-l'Île-du-Carnay
- Monsieur Xavier BUFFO, Directeur général du Château de la Rivière
- Madame Celia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Pascal TARTARY, animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine

Structure/personne excusée :

- Département de la Gironde
- DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- Mairie de Villegouge.
- Syndicat des sylviculteurs de Gironde.
- Groupe chiroptères d'Aquitaine
- Chambre d'agriculture de la Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 15 décembre 2023 en présentiel dans la salle des associations de la commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay, sous la présidence de Madame Sandrine HERNANDEZ.

Madame HERNANDEZ adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la commune de Lugon et l'Île du Carnay, rappelle le contexte de l'animation (la loi 3DS du 21/02/2022 a confié le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023) et présente l'ordre du jour.

Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 :

En l'absence de collectivité volontaire pour reprendre l'animation du site jusque-là, la Région assure actuellement le rôle de structure porteuse de l'animation du site (animation réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels via un marché public avec l'Etat puis la Région). Conformément au Code de l'Environnement, une consultation des collectivités doit être organisée tous les trois ans pour savoir si une ou plusieurs collectivités seraient intéressées pour reprendre le portage de l'animation du site ainsi que la Présidence du Comité de pilotage. Ainsi, une consultation a été lancée le 05/12/2023 par mail. Aucune collectivité ne s'est manifestée dans ce cadre.

Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et Mme Sandrine HERNANDEZ demeure Présidente du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.

La suite de la séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La présentation est téléchargeable sur la page internet dédiée au site <https://www.carrieres-souterraines-villegouge.fr>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge qui couvre 960 ha sur les communes de Saint-Aignan, Villegouge, La Rivière, Saint-Germain-la-Rivière et Lugon-et-l'Île-du-Carnay et permet la conservation de huit espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

• **Bilan d'animation 2023**

- Animation du site internet. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivante : <https://carrieres-souterraines-villegouge.fr/>. **En 2023, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle politique agricole commune et du transfert de compétence Natura 2000 de l'Etat vers la Région.**
- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000. **En 2023, ce sont 3 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.**
- Contractualisation Natura 2000. Sur les 3 personnes ou structures contactées, aucune ne s'est dite favorable à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.

Dix actions issues de précédents diagnostics sont potentiellement finançables par un contrat Natura 2000. L'animateur attend un retour de ces propriétaires.

Tableau I : Bilan des diagnostics de propriété au titre des contrats Natura 2000

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 30/11/2023
Synthèse 2019-2023	GH2 - Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	9,33 ha	185 %	18 460 €	8,73 ha en phase de notification / 0,6 ha réalisé
	GH4 - Mettre en protection les carrières prioritaires	1	10 %	10 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
	GH3 - Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	n-r.	n-r.	n-r.	n-r.
	GH5 - Mettre en protection les carrières non prioritaires	5	125 %	40 000 €	1 accès réalisé par le propriétaire
	GH6 - Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	6	42 %	2 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
	GH12 - Gérer / créer des sous-bois clairs	13,4 ha	65 %	25 700 €	1,9 ha réalisé
	GH13 - Créer / restaurer des clairières	1,47 ha	138 %	11 600 €	0,1 ha réalisé
	GH19 - Structurer les lisières	200 ml	10 %	3 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
	GH21 – Ouverture des vignes abandonnées en entretien par la fauche	1,4 ha	35 %	5 350 €	1,4 ha réalisés
	GH25 – Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	900 ml	45 %	6 820 €	300 ml réalisés

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Les MAEC sont proposées sur la base d'un diagnostic d'exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre.

Tableau II : Bilan des diagnostics parcellaires engagés dans le cadre des MAEC.

Outils de contractualisation	Prise de contact	Diagnostic engagé	Mesure contractualisée	Mesure en attente de validation
MAEC	2	1	Maintien des prairies par le pâturage	Lutte biologique

En 2023, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de lutte biologique par confusion sexuelle en vigne. Cette mesure a été contractualisée historiquement sur 67,85 ha. Malheureusement, la lutte biologique n'a pas été retenue sur le territoire lors de la prochaine contractualisation MAEC malgré l'intérêt

qu'elle porte pour la réduction des insecticides et la conservation des chauves-souris.

Pour pallier à cela, l'animateur Natura 2000 et la chambre d'agriculture ont fait remonter cette problématique auprès de leur réseau. Le CEN poursuit ses actions de réseau afin que cette mesure ne soit pas uniquement appréhendée d'un point de vue « pollution des eaux » mais qu'elle soit également regardée sous l'angle de la conservation de la biodiversité. Parallèlement, la Région a également fait remonter à l'Etat le constat d'un manque de moyen financier dédié aux MAEC.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique. **Sur la base des 3 acteurs contactés sur le territoire, un propriétaire s'est engagé pour une surface de 22,8 ha, ainsi que deux acteurs socio-économiques.**

Cela porte le nombre de charte Natura 2000 signées sur le territoire à : 3 sur les engagements de milieux, 7 sur les engagements de pratiques et 1 adhésion en réflexion et 1 en cours de négociation.

Tableau III : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
COLTER1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER2	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
AGRVIL1	2014-2019	Saint Germain la Rivière Villegouge	Vignes	Activité viticoles Activité agricole	7,7 ha
AGRLAR1	2018-2023	La Rivière	Gîtes à chiroptères Bâti et jardins Ponts Milieux forestiers Formations arborées hors forêts Formations herbeuses Vignes	Activité viticole	97 ha
ASSXXX1	2022-2027	Villegouge	Gîtes à chiroptères	Activité naturaliste	-
COLTER3	2023-2027	-	-	Collectivité territoriale	-

Un membre du Comité de pilotage manifeste son intérêt pour signer la Charte Natura 2000. La Charte est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : https://www.carrieres-souterraines-villegouge.fr/telechargements/33DOVI_CHARTE_2012.pdf%202019-08-22%20170005.pdf

- Déploiement de mesures hors contrat. Trois projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de papillons des zones humides, sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels et le suivi à large échelle des chauves-souris cavernicoles.

Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2023.

Concernant l'amélioration des connaissances des papillons de zones humides, la recherche menée cette année sur l'ensemble des parcelles en prairie sur le palus du site a permis de mettre en évidence la présence (avérée et avec un statut de reproducteur) du cuivré des marais. Cette espèce d'intérêt communautaire est inféodée aux prairies humides. Ces données vont nécessiter

une mise à jour du DOCOB pour permettre d'ouvrir de nouveaux outils pour la conservation de cette espèce et ses habitats naturels.

- Evaluation des incidences. 3 projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidence sur le territoire en 2023.

Tableau IV : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence depuis la mise en œuvre de la réglementation sur le sujet

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2023	Projet 9	Etude d'impact	Construction d'un chai	Saint Aignan	-	-	Favorable
	Projet 10	Régime propre	PDIPR	Villegouge, Saint Germain, Lugon, La Rivière	-	-	En cours d'instruction
	Projet 11	Amiable	Construction d'une maison individuelle	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	-	-	En cours d'instruction
Avant 2022	Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	Villegouge	-	-	Favorable suite aux adaptations
	Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	La Rivière	-	-	Favorables suite aux adaptations
	Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	Villegouge	0,3 ha	0,03%	-
	Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	La Rivière	92 m ²	» 0%	Favorable
	Projet 5	Déclaration	Primo boisement sur prairie	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	22 ha	2%	Favorables suite aux adaptations
	Projet 6	Régime propre	Exploitation de champignonnière	Saint Germain la Rivière	1 000 m ²	-	Favorable avec préconisations de l'animateur
	Projet 7	Loi sur l'eau	Création d'un appontement à bateau	Saint Germain la Rivière	-	» 0%	En cours d'instruction
	Projet 8	Régime propre	Primo plantation de vigne	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	?	?	En cours d'étude

Légende : n.r. = non renseigné

Le Maire de Lugon pose la problématique de la cohérence entre les évaluations d'incidence réalisées pour deux projets du territoire.

Il est difficile de comparer les projets entre eux car ils ne correspondent pas aux mêmes réglementations. Ainsi, un projet d'urbanisme n'est pas évalué du même point de vue qu'une primo plantation sur pelouses sèches.

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. Cependant, le suivi du site avait déjà été engagé avant 2019.

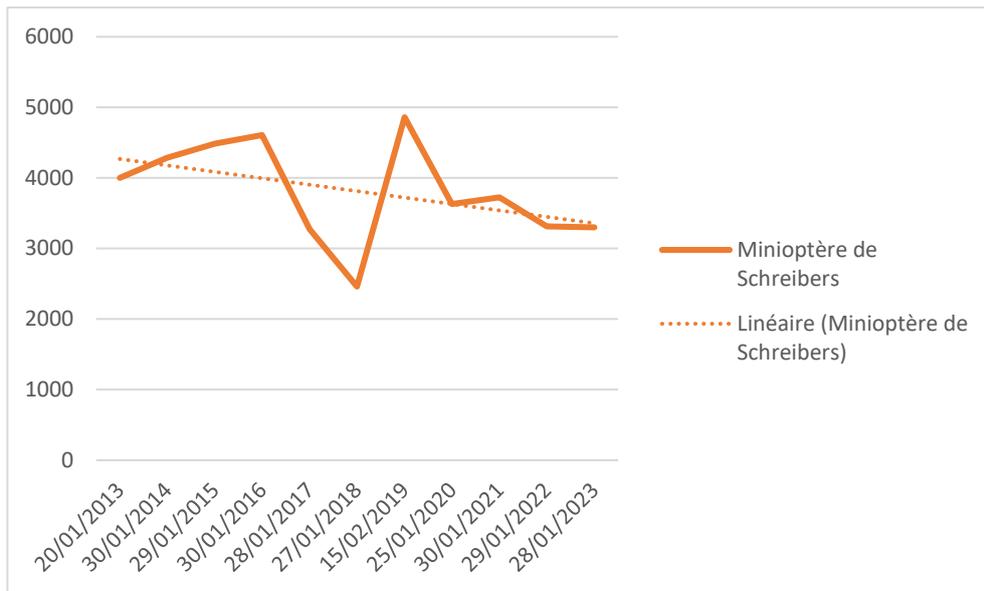


Figure 1 : Evolution de la population de minioptère de Schreibers sur le site

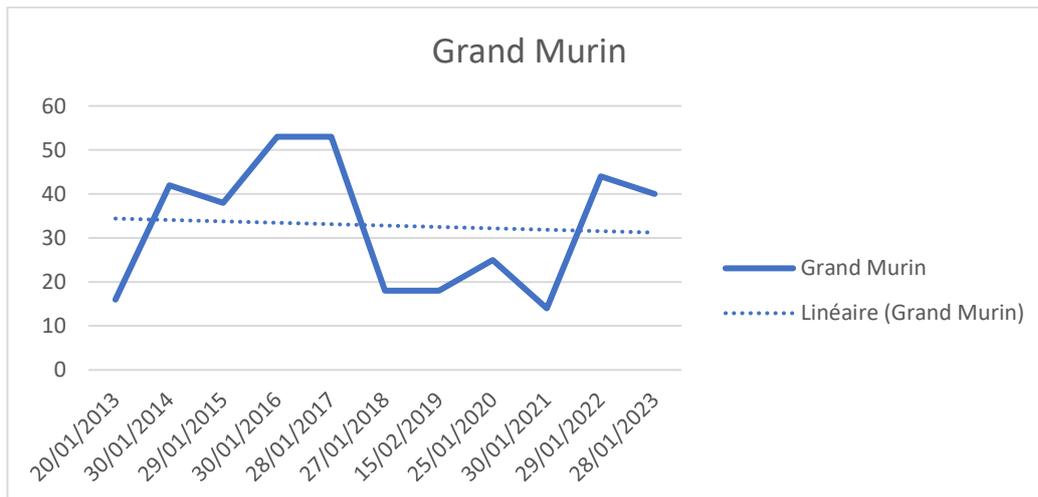


Figure 2 : Evolution de la population de grand murin sur le site

Après les fortes baisses observées entre 2008 et 2015, la population des deux espèces tend à se maintenir sur des niveaux relativement bas (40% des effectifs maximum observés).

Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction.

D'un point de vue plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire de répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

o Etat de conservation des espèces.

Tableau V : Tendance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Population évaluée dans le DOCOB	Etat de conservation sur le site	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1303 Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	n.e.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1307 Petit Murin Myotis blythii	1 000	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	n.e.	Moyen	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii	3 500	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échançrée Myotis emarginatus	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	n.e.	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 Grand Murin Myotis myotis	1 000	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Maintenir et préserver les gîtes à chauves-souris	OO11 - Assurer la tranquillité et pérennité des gîtes de mise bas, en particulier espèces annexe II	10 %	Acquisition partielle, mais ne permettant pas d'engager des aménagements de sécurisation
	OO12 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du Petit Rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à Oreilles échançrées	20 %	Acquisition partielle, montage d'un projet de sécurisation
	OO13 - Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	10 %	Diagnostic préliminaire partiel

ODD2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	OO21 - Préserver et / ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	20 %	Essentiellement au titre des MAEC
	OO22 - Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « Murin de grande taille »	20 %	Essentiellement au titre des MAEC
	OO23 - Améliorer les zones potentielles de chasse du Petit Rhinolophe	20 %	Essentiellement au titre des MAEC
	OO24 - Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le Petit Rhinolophe	10 %	Essentiellement au titre des actions d'appel à projets
ODD3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	OO31 - Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	75 %	Colonies souterraines plutôt bien connues. Quelques lacunes sur le swarming
	OO32 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	0 %	Suivi non réalisé
	OO33 - Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	0 %	Cartographie d'habitat non présente sur le site
ODD4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO41 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	0 %	Pas de temps prévu sur le sujet
ODD5 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO54 - Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	25 %	Au travers des appels à projets

- **Perspectives 2024**

- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Appui au territoire pour la mise en œuvre de politiques publiques
- Poursuite des suivis écologiques
- Initiation d'une démarche de cartographie des habitats naturels du site
- Mise à jour du DOCOB pour intégrer les données de papillon
- Faire vivre les outils de communication
- Gestion administrative et financière du site

- **Relevé de décisions.**

- Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 : la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et Mme Sandrine HERNANDEZ demeure Présidente du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.
- Le bilan d'animation 2023 est validé.
- Le prévisionnel 2024 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

La présidente du Comité de pilotage,

Sandrine HERNANDEZ